



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du lundi 14 janvier 2019 :

- 1- Le règlement no. 63 modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville laquelle modification porte sur l'ajout d'usage dans la zone M-4;
- 2- Le règlement no. 64 modifiant le règlement de zonage no. 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville laquelle modification porte sur les bâtiments et constructions accessoires;
- 3- Le règlement no. 65 modifiant le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault laquelle modification porte sur les bâtiments et constructions accessoires;
- 4- Le règlement no. 66 fixant les taxes, tarifications et conditions de perception pour l'année 2019.

Ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca.

Donné à Daveluyville, ce 17 janvier 2019.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Pauline Vrain", is written over a horizontal line.

Pauline Vrain
Greffière